

Accès au restaurant scolaire

La gestion de l'accès au restaurant scolaire repose sur l'appliquatif "TurboSelf"

* L'accès des personnels du collège au restaurant scolaire est conditionné par :

- la remise auprès du bureau gestion du formulaire de demande d'admission complété
- l'ouverture d'un compte qui devra être crédité de la valeur de 10 repas à son ouverture et être approvisionné ensuite régulièrement afin de conserver un solde positif. Ce solde est remboursé lors du départ du collège.

Un badge est remis au nom de la personne qui doit être présenté à la prise de chaque repas.

* L'accès des élèves

Les élèves DP sont tous porteurs de leur badge et doivent le présenter à chaque passage

- en cas d'oubli, l'élève est retrouvé dans la base turboself et le passage du jour doit être validé
- les élèves inscrits au régime DP4, s'ils désirent déjeuner un mercredi midi, doivent s'acquitter auparavant d'un repas auprès du bureau gestion où leur sera remis un badge cartonné pour le repas du mercredi. Ce badge sera récupéré par le surveillant après leur passage et remis au bureau gestion pour recyclage.
- les élèves externes qui désirent déjeuner de façon ponctuelle au restaurant scolaire doivent remettre le formulaire d'inscription complété au bureau gestion et s'acquitter de 10 repas pour l'ouverture d'un compte auprès du bureau gestion où leur sera remis un badge à présenter à chaque passage;

Le compte de chaque convive, élève ou personnel, doit être positif pour permettre l'accès au restaurant scolaire.

Dans le cas contraire, solde négatif, le convive, personnel ou élève, n'est pas autorisé à accéder à la restauration et est renvoyé vers le bureau gestion pour régulariser sa situation.

Poitiers, le 6 septembre 2021

Le principal,
T. Bocquillon

